

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/295/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande de l'association Le Murmure du Son d'organiser le Festival « Le Murmure du Son » le Jeudi 9 juillet 2026, le Vendredi 10 juillet 2026 et le Samedi 11 juillet 2026 à Eu.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1 :** Le Jeudi 9 juillet 2026 de 18h30 à 00h00
Le stationnement et la circulation seront interdits Place Saint-Laurent O'Toole pour l'organisation de la manifestation du Festival « Le Murmure du Son »
- Article 2 :** Le Vendredi 10 juillet 2026 de 16h30 à 2h00 et le Samedi 11 juillet 2026 de 16h30 à 2h00
Le stationnement et la circulation seront interdits Place Isabelle d'Orléans de Bragance et Place Guillaume le Conquérant pour l'organisation de la manifestation du Festival « Le Murmure du Son ».
- Article 3 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le premier juin deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'Eu
M. Robin DEVOSELAERE

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

